



Montants territoriaux transférés de votre époux ou conjoint de fait

Annexe NU(S2)
T1 Générale – 2011

Remplissez cette annexe si vous **demandez** un transfert de la partie inutilisée des montants territoriaux indiqués ci-dessous auxquels votre époux ou conjoint de fait a droit. **Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.**

Si votre époux ou conjoint de fait produit une déclaration, utilisez les montants qu'il a inscrits dans son formulaire NU428.

Si votre époux ou conjoint de fait ne produit pas de déclaration, utilisez les montants qu'il inscrirait dans son formulaire NU428 s'il produisait une déclaration. Joignez ses feuillets de renseignements, mais pas sa déclaration ni ses annexes.

Si votre époux ou conjoint de fait n'était pas un résident du Nunavut à la fin de l'année, des règles spéciales peuvent s'appliquer. Pour en savoir plus, communiquez avec l'Agence du revenu du Canada.

| | | | |
|---|----------------------------------|--|----------|
| Montant pour jeunes enfants de moins de 6 ans : Inscrivez le montant de la ligne 5823 de son formulaire NU428. | 5900 | | 1 |
| Montant en raison de l'âge (si votre époux ou conjoint de fait était âgé de 65 ans ou plus en 2011) : Si son revenu net est de 32 961 \$ ou moins, inscrivez 8 909 \$. Sinon, inscrivez le montant de la ligne 5808 de son formulaire NU428. | 5902 + | | 2 |
| Montant pour revenu de pension : Inscrivez le montant de la ligne 5836 de son formulaire NU428. | (maximum 2 000 \$) 5905 + | | 3 |
| Montant pour personnes handicapées : Inscrivez le montant de la ligne 5844 de son formulaire NU428. | 5907 + | | 4 |
| Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels : Inscrivez le montant territorial qui vous est désigné tel qu'il est indiqué sur son formulaire T2202, T2202A, TL11A , TL11B ou TL11C . | 5909 + | | 5 |
| Additionnez les lignes 1 à 5. | = | | 6 |

| | | | |
|---|--|----------|-----------|
| Revenu imposable de votre époux ou conjoint de fait : Inscrivez le montant de la ligne 260 de sa déclaration. | | 7 | |
| Total des montants que votre époux ou conjoint de fait a inscrits aux lignes 5804, 5824, 5828, 5832 et 5829 de son formulaire NU428 et de la ligne 17 de son annexe NU(S11) | - | 8 | |
| Son revenu imposable rajusté : Ligne 7 moins ligne 8 (si négatif, inscrivez « 0 ») | 5912 = | | 9 |
| Ligne 6 moins ligne 9 (si négatif, inscrivez « 0 ») Inscrivez ce montant à la ligne 5864 de votre formulaire NU428. | Montants territoriaux transférés de votre époux ou conjoint de fait | = | 10 |